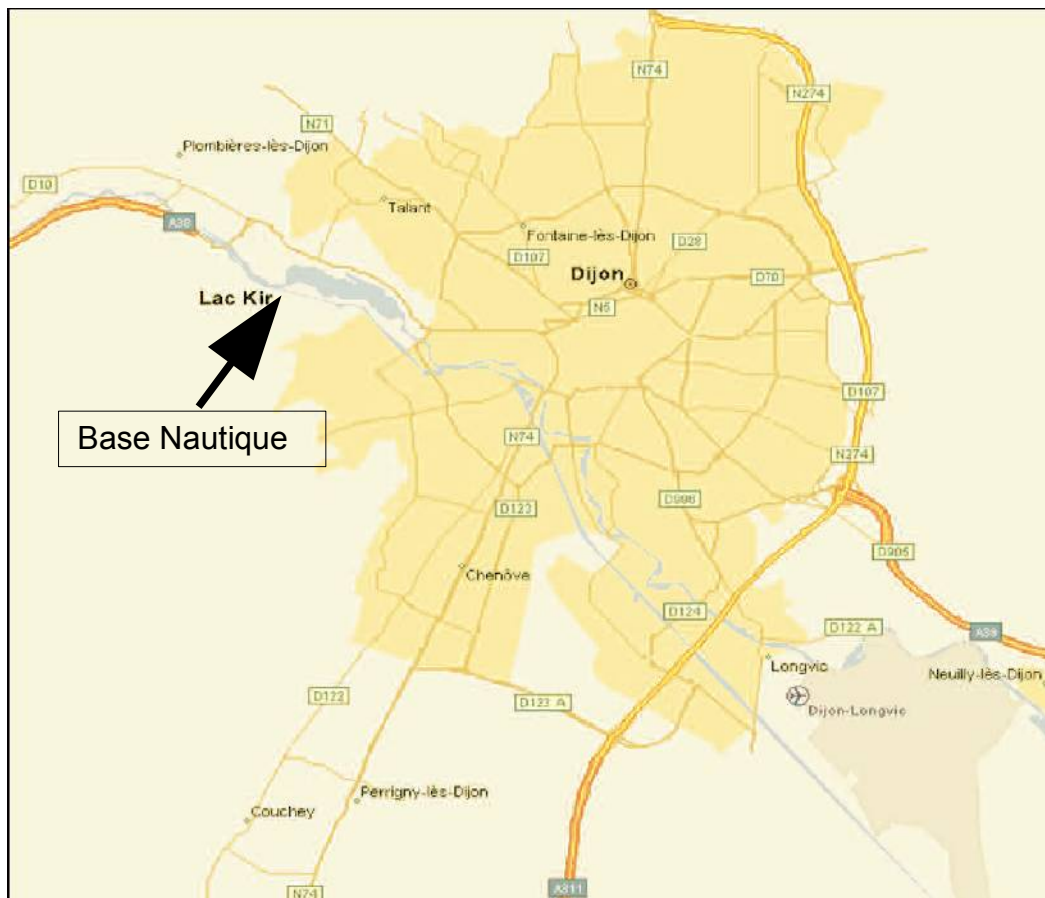


COUPE DE FRANCE - EAU LIBRE DIJON LAC KIR 15 septembre 2012



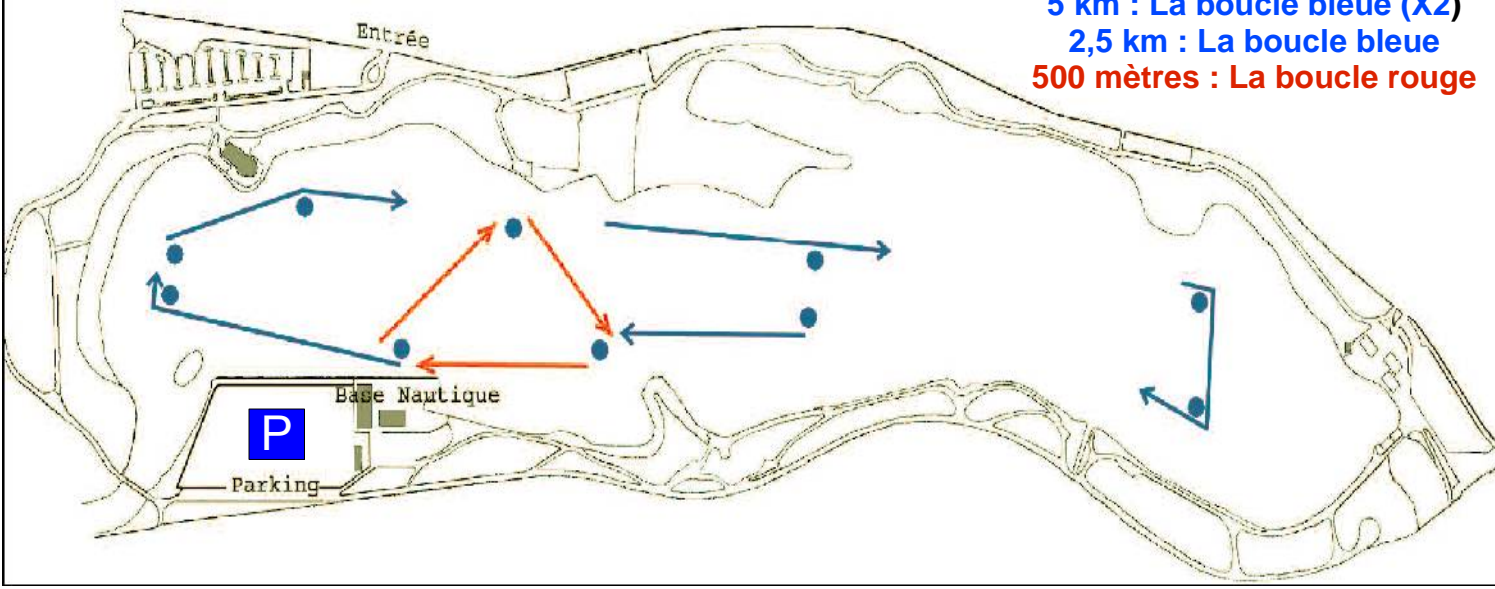
Hébergements :

Camping du lac : 3 étoiles à proximité du lac Kir
3 boulevard Chanoine Kir Tél./Fax : 03 80 43 54 72
Accueil de 8h30 à 20h Accès sans réservation
Hôtel : cf site internet

Contacts :

Site Internet de Dijon : <http://www.ot-dijon.fr>
<http://www.ville-dijon.fr>
Site Internet de l'ADN : <http://www.dijonnatation.com>
mail : alliance.dijon.natation@wanadoo.fr

Etape de la coupe de France eau libre - 2,5 Km - 5 Km
Championnat régional de natation eau libre - 2,5 Km
Traversée du lac - 500 m



5 km : La boucle bleue (X2)
2,5 km : La boucle bleue
500 mètres : La boucle rouge



Règlement

Règlement

Article 1 : Date et Lieu

Cette épreuve est organisée sur le lac Kir à la base nautique de Dijon en Côte d'Or L'étape de la Coupe de France en Eau Libre aura lieu le samedi 15 septembre 2012 à 13h30 (rassemblement). Le départ et l'arrivée s'effectueront à la base nautique de Dijon.

Article 2 : Participation

L'épreuve s'inscrit dans le cadre :
 - de la Coupe de France 2012 de natation en eau libre (2,5 et 5 km)
 - du Championnat Régional de Bourgogne eau libre 2012 (2,5 km)
 - d'une course promotionnelle et Pass' Compétition eau libre : "La traversée du Kir" (500m)
 La coupe de France, le championnat régional et le Pass' Compétition sont ouverts à tous les nageurs, hommes et femmes licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération affiliée à la Fédération Internationale de Natation Amateur. La « Traversée du Kir » est ouverte aux non licenciés, sous réserve de présentation d'un certificat médical de non contre-indication.

Article 3 : Inscription : 10 euros

Les bulletins d'inscriptions dûment remplis et visés par le responsable du club, accompagnés des pièces complémentaires, devront parvenir au comité d'organisation **avant le 5 septembre 2012** à l'adresse suivante :

Alliance Dijon Natation - 2 cours du Parc - 21000 Dijon - Tel/fax : 03 80 66 55 62
E-Mail : alliance.dijon.natation@wanadoo.fr

Les engagements après le 5 septembre sont possibles sur place le jour même (**10 euros**).
"La traversée du Kir" est gratuite.

Pour tous renseignements sportifs, contacter
 - Monsieur Julien PASTRE au 03 80 66 55 62 - 06 85 06 97 85
 - Monsieur Patrice MILLOT au 03 80 66 55 62 - 06 86 84 17 26.

Le règlement des droits d'inscriptions se fera par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Alliance Dijon Natation. En cas d'annulation, par le juge arbitre, pour raison de force majeure (hygiène ou sécurité), aucun dédommagement ne pourra être demandé au comité d'organisation.

Article 4 : Déroulement des épreuves

Les épreuves se dérouleront conformément au règlement FINA et de la Coupe de France en eau libre.
 500 m : Rassemblement : 13H00 Départ : 13h30 Délais de fin de course : 0h30
 5km : Rassemblement : 13h30 Départ : 14h30 Délais de fin de course : 2h30
 2km500 : Rassemblement : 13h30 Départ 14h45 Délais de fin de course : 1h30
 La clôture des inscriptions sera définitive à 13h30.

La réunion technique des 2km500 et 5km, obligatoire pour tous les nageurs, aura lieu à 14H00 sur le site.

Chaque nageur sera identifié par un bonnet et un marquage sur les épaules.
 Par dérogation à l'article 06.16.1 du règlement FINA, les limites de temps s'appliquent comme ci-dessus.

Article 5 : Récompenses

Un tee-shirt sera remis à chaque participant.
 - Epreuve du 2.5 Km :
 Messieurs et dames : 1er, 2nd et 3ème
 - Epreuve du 5 Km :
 Messieurs et dames : 1er, 2nd et 3ème
 Messieurs et dames : trophées, bons d'achats, primes.
 - Championnat de Bourgogne (2,5 km)
 Messieurs et dames : podium toutes catégories, médailles (comité régional de natation) et récompenses aux premiers par catégories d'âge.
 - La traversée du Kir (500m): récompenses aux cinq premiers.

Article 6 : Réclamations

Le juge arbitre peut prendre toutes décisions non prévues à ce règlement. Il se réserve le droit de :
 - Modifier l'horaire prévu pour le départ ainsi que le tracé
 - Refuser toute inscription qu'il jugera non conforme
 - S'opposer au départ de tout concurrent n'étant pas manifestement en état d'effectuer la compétition
 - Stopper tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course.

Pièces à fournir :

- Bulletin d'inscription dûment rempli
- Chèque de règlement des droits d'inscription
- Autorisation parentale pour les mineurs